



**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2018**

**Présents :** MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

**Excusée :** Mme Sandrine Sigonney (procuration à Mme Thérèse Robert)

**Secrétaire de séance :** M. Gérard Thomas

\*\*\*\*\*

A l'issue de l'élection municipale complémentaire des 18 et 25 mars, Mesdames Céline Hirchi et Isabelle Hocquemiller complètent l'équipe déjà en place qui était composée, à la veille des deux tours de scrutin, de Mesdames et Messieurs Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney et Gérard Thomas. Faute d'un nombre suffisant de candidats à l'élection, le Conseil municipal, qui devrait théoriquement être composé de quinze membres, en comptera donc désormais onze.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Approbation des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats**

Les résultats globaux de l'exercice 2017, approuvés à l'unanimité (résultats comptables 2017 + reprise des exercices antérieurs), sont les suivants :

- budget principal : 272 205.89 €
- budget forêt : 101 204.63 €
- budget assainissement : 47 208.97 € (clôturé le 31 décembre 2017)

Les résultats 2017 sont affectés aux exercices 2018 par un jeu d'écritures comptables permettant d'injecter les reports à la fois sur les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets prévisionnels.

Le résultat dégagé sur le budget assainissement, clôturé le 31 décembre 2017 en raison du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), est provisoirement reporté sur le budget principal ; il sera ensuite viré sur le budget eau et assainissement de l'Agglomération Bisontine courant avril (notre budget assainissement n'existant plus en 2018, il s'avère nécessaire de passer par le budget principal pour mandater son excédent à la CAGB).

### **2- Approbation des comptes de gestion 2017 du Receveur municipal**

Les comptes de gestion retracent les opérations comptables communales enregistrées par la Direction des Finances Publiques sur l'exercice budgétaire passé. Leur adéquation parfaite avec les comptes administratifs de notre collectivité n'appelle aucune remarque et induit unanimement leur approbation.

### **3- Impôts locaux 2018**

Afin de ne pas appauvrir le budget communal via sa principale ressource directe, il est unanimement décidé de faire évoluer les taux d'imposition en adéquation avec l'inflation 2017 qui a atteint 1 %. Les taux votés en 2018 sont ainsi les suivants :

- taxe d'habitation : 12.60 % (12.48 % en 2017)
- taxe sur le foncier bâti : 15.47 % (15.32 % en 2017)
- taxe sur le foncier non bâti : 26.16 % (25.91 % en 2017)

La réforme de la fiscalité locale dégrèvera 80 % des ménages français d'un tiers de leur taxe d'habitation en 2018, de deux tiers en 2019 et totalement en 2020. Ce dégrèvement, théoriquement compensé intégralement par l'Etat, ne devrait avoir aucune conséquence budgétaire à court terme pour les communes, mais constituera incontestablement une atteinte à leur libre administration. Cumulée avec l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui multiplie les transferts de compétences des communes aux établissements publics de coopération intercommunale, elle contribue à renforcer la perte d'autonomie de nos administrations de proximité.

### **4- Transfert des résultats comptables du service assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Comme indiqué dans le premier paragraphe du compte-rendu, les résultats comptables du service assainissement font l'objet, à la clôture du budget du même nom, d'un report sur le budget principal 2018 pour ensuite être transférés au Grand Besançon (accord unanime en faveur du transfert).

Concrètement, les 50 643.29 € d'excédents de fonctionnement feront l'objet d'une dépense (virement de la Commune à la CAGB) et les 3 434.32 € de déficits d'investissement feront l'objet d'une recette (virement de la CAGB à la Commune). Compte-tenu des écritures de reports, les charges et les produits s'annuleront, n'impactant ainsi aucunement l'équilibre du budget principal 2018.

### **5- Budgets primitifs 2018**

Les sommes des dépenses et des recettes prévues sur l'exercice 2018, après adoption unanime des budgets, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Principal</b>	Fonctionnement	672 197.29 €	729 080.18 €
	Investissement	931 191.23 €	931 191.23 €
<b>Forêt</b>	Fonctionnement	84 707.00 €	125 704.63 €
	Investissement	33 805.00 €	34 000.00 €

#### **Sur le budget principal**

Les prévisions de la section de fonctionnement restent sensiblement les mêmes que celles de l'exercice 2017, à l'exception de charges de personnel en légère baisse. Ce phénomène est lié au départ de Monsieur Leriche en octobre dernier (disparition du dispositif des Contrats aidés).

L'importante variation toutefois constatée entre les sommes des inscriptions des deux années (672 197.29 € de dépenses en 2018 contre 467 525.00 € en 2017 et 729 080.18 € de recettes en 2018 contre 654 616.00 € en 2017) résulte à la fois du transfert de l'assainissement au Grand Besançon (augmentation structurelle de la recette comme de la dépense de 50 643.29 €) et de l'important programme d'investissement à venir qui nécessite un virement conséquent de la section de fonctionnement à la section d'investissement (230 472.00 €).

En section d'investissement, les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente, accompagnés de l'installation d'une chaufferie bois, constituent la dépense essentielle (462 000 € TTC maximum estimés par la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes inclus). Ce projet est subventionné à hauteur de 269 000 €, hors certificats d'économie d'énergie qui feront l'objet d'une recette à part sur l'exercice 2019 et hors retour d'un peu plus de 16 % de la TVA par le fonds de compensation du même nom qui fera l'objet d'une opération comptable sur l'exercice 2020. Compte-tenu de l'ensemble des éléments (dépense globale, subventions et certificats d'économie d'énergie), le retour sur investissement a été estimé à 11 ans par l'étude de faisabilité.

La Commune profitera par ailleurs de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » dont l'Agglomération Bisontine est lauréate, pour lancer un programme de rénovation de son parc d'éclairage public. Grâce au dispositif, le coût final de l'opération restera en deçà de 18 500 €. La poursuite des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public et divers petits achats constitueront les autres dépenses d'investissements de l'année.

#### Sur le budget forêt

Les prévisions découlent directement du programme des travaux en forêt et de l'estimation des ventes de bois, tous deux établis par l'Office National des Forêts.

### **6- Subventions aux associations**

Il est unanimement décidé d'allouer 200 € au club de pétanque. D'autres subventions seront attribuées en cours d'année en fonction des demandes qui seront formulées par les associations.

### **7- Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2018**

Le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du Grand Besançon du 29 janvier 2018 qui détaille l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux transferts des compétences eaux pluviales et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Ce rapport est validé comme suit :

- pour l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence eaux pluviales : 2 voix pour et 9 abstentions ;
- pour l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI : 10 voix pour et 1 abstention.

### **8- Mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement**

En raison des nombreuses charges transférées des communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, il apparaît que la seule imputation en section de fonctionnement des attributions de compensation, telle qu'elle existe à ce jour, ne permet pas d'assurer la neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume d'investissement conséquent.

Lors de sa réunion du 29 janvier 2018, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAGB a donc proposé de mettre en œuvre, en plus de l'attribution de compensation de fonctionnement déjà existante, une attribution de compensation d'investissement.

Cette proposition est unanimement validée par l'assemblée communale.

### **9- Rénovation thermique de la salle polyvalente : choix d'un bureau de contrôle technique et d'un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)**

En vertu des dispositions qui régissent les chantiers affectant les établissements recevant du public qui nécessitent la présence de plusieurs corps de métiers, il doit être fait appel à un bureau de contrôle technique et à un coordinateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux à venir sur la salle polyvalente.

Suite à la consultation lancée fin février à ce sujet, sont unanimement retenus :

- pour assurer la mission de contrôle technique : le bureau DEKRA (4 140 € TTC) ;
- pour assurer la prestation de coordination SPS : Monsieur Nicolas Roy (2 364 € TTC).

## **10- Affouage : garants de la bonne exploitation des bois**

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne unanimement comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Edouard Euvrard
- Mme Isabelle Hocquemiller
- Mme Thérèse Robert

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Etat-Civil – naissance**

- Le 3 mars, Louisa Vergniaud, dont les parents sont domiciliés dans notre village, a vu le jour à Besançon. Bienvenue à la jeune fille parmi nous et félicitation à la maman et au papa.

### **Etat-Civil – décès**

- Le 9 mars, Madame Jeanne Gauthier, qui était la doyenne du village, nous a quitté à l'âge de 94 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux autres proches de la défunte.

### **Urbanisme – dossiers acceptés**

- Le 16 mars : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0002 (réfection de toiture rue de la Maltière – parcelle cadastrée section AB numéro 103)
- Le 27 mars : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0003 (garage rue de la Litonière – parcelle cadastrée section AA numéro 124)
- Le 27 mars : permis de construire numéro 025.267.18.C0003 (garage et terrasse rue de l'Enclos – parcelles cadastrées section AA numéros 224-225-226-227-228)

\*\*\*\*\*

*La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le vendredi 27 avril à 20h00.*



# L'EXPERIENCE DE CHRISTIAN MOREL (SAÔNE)

## PRESERVONS LA QUALITE DE L'EAU !

L'exploitation se situe dans un contexte périurbain très dynamique. Depuis mon installation en 1979, la population de la commune de Saône a doublé, et l'exploitation, à l'origine à l'extérieur du village, est aujourd'hui enclavée dans un lotissement. Mais il n'y a pas que des désavantages. La proximité avec la ville et ses habitants apporte une ouverture d'esprit qui se traduit par une plus grande sensibilité environnementale. L'exploitation est entièrement comprise dans le bassin versant d'Arcier et je me suis investi, à la fois en tant qu'élu de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort et en tant qu'agriculteur, dans la reconquête de la qualité de cette eau.



## QUELLE STRATEGIE POUR REDUIRE VOS PHYTOS ?

Quand je me suis engagé en 2009, j'avais conscience de devoir faire des efforts importants pour atteindre mes objectifs de réduction. Mais en polyculture élevage, on a un sérieux atout : l'herbe ! Et il s'agit de l'utiliser au mieux pour « nettoyer » les parcelles des mauvaises herbes. Le point central, c'est donc la rotation. Avant, je séparais l'herbe des céréales. En général, une parcelle restait au minimum 8 ans de suite en céréales. Aujourd'hui, je fais 4 ans de céréales suivis de 4 années de prairies temporaires. Cette technique me permet aussi de produire du fourrage de qualité, avec des prairies plus jeunes et renouvelées plus fréquemment. De plus, nous avons investi avec d'autres agriculteurs dans du matériel de déchaumage performant, qui permet de détruire mécaniquement les adventices : le 1er passage de cet outil favorise la levée des adventices, le 2nd, effectué suffisamment longtemps après le 1er, permet de les détruire. Grâce à cette technique, nous n'utilisons plus du tout de glyphosate sur l'exploitation !

« Le système polyculture élevage, quand il est bien travaillé, est un système qui peut devenir très faible en intrants. Mais encore faut-il avoir un déclic pour se lancer et réfléchir à son système. Avec le captage d'Arcier, avec des parcelles toujours plus proches des habitants, c'est une évidence qui s'est imposée d'elle-même. C'est toujours un challenge de faire mieux, et on peut encore progresser. »

# L'EXPERIENCE DE SEBASTIEN BONNET (LE GRATTERIS)



## RÉDUIRE L'EMPLOI DES PHYTOSANITAIRES, UN CHALLENGE A RELEVER !

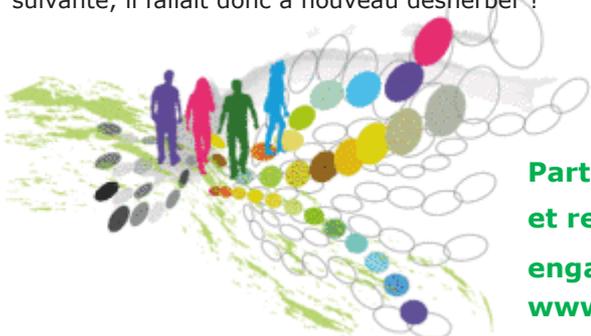
Je me suis installé en 1997 sur la ferme de mes parents et Jean-Michel VANICAT m'a rejoint en tant qu'associé en 2011. Une partie de l'exploitation se situe dans le bassin versant d'Arcier. Depuis 2010, nous sommes engagés dans une mesure pour réduire l'utilisation des phytos.

« Nous participons à la préservation de la ressource en eau d'Arcier et en plus nous préservons notre santé. Nous en sommes fiers. Aujourd'hui, la qualité de l'eau s'est améliorée, mais une molécule reste problématique. Il s'agit de l'AMPA, issue de la dégradation du glyphosate. Nous n'en utilisons plus ! »

## QUELLE STRATEGIE POUR REDUIRE VOS PHYTOS ?

Nous avons fait le choix de diminuer nos surfaces en cultures au profit de la prairie. Lorsque nous avons intégré la filière AOP Morbier en 2016, nous avons encore réduit nos surfaces en cultures. Nous avons également arrêté le colza, qui est une culture très consommatrice en pesticides. Autre évolution : nous utilisons aujourd'hui des variétés de semence plus rustiques, donc plus résistantes aux maladies, ce qui nous permet de réduire l'utilisation des fongicides.

Mais le changement le plus important a été l'arrêt total du glyphosate, qui était utilisé entre deux cultures et en destruction des prairies avant le labour. Le glyphosate n'évitait pas la levée des mauvaises herbes dans la culture suivante, il fallait donc à nouveau désherber !



**L'Agro-écologie**  
en Bourgogne-Franche-Comté

Partez à la découverte des exploitations franc-comtoises et retrouvez tous les témoignages des agriculteurs engagés dans l'agro-écologie sur le site [www.bourgogne.chambagri.fr](http://www.bourgogne.chambagri.fr).